

**COMMUNE DE LEYME**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SESSION EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 06/03/2020**  
**à 09h00**

Convocations adressées le 25 février 2020

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Roumégous et Erales, Mmes Lafon et Soleilhavoup.

Absent(s) : M Pellat, Mmes Lacam, Lavergne et Vigneron

Pouvoir(s) : M Pellat pour M. Martinez, Mme Vigneron pour M. Erales

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal**

**1. Approbation des comptes de gestion**

Le Conseil Municipal doit vérifier que les comptes de gestion 2019, dressés par le Trésorier pour les différents budgets, sont conformes à l'ensemble des opérations passées par la Commune en 2019.

**2. Vote des comptes administratifs**

**Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote des comptes administratifs.**

**CA Budget principal**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19 :	-66 078.51 €
Restes à réaliser au 31/12/19 :	<u>-24 752.39 €</u>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>-90 830.90 €</b>
<i>Résultat de fonctionnement 2019</i>	<i>101 535.83€</i>
<b><u>Résultat cumulé à affecter :</u></b>	<b>544 642.05€</b>

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :  
**Couverture du besoin de financement** de la section d'investissement (Art.1068)  
**90 830.90€**

**Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 ( section de fonctionnement )**  
**453 811.15€**

Ont été financés en investissement en 2019 :

- Travaux d'accessibilité : 2 283.60€
- Bâtiments communaux : 28416.62€ (fronton salle sport et loisirs : 16 250.40€, évacuation de sol restaurant scolaire : 5 160.00€, mise aux normes et accessibilité handicapés village de vacances : 3 822.62€, préau maternelle : 3 183.60€)
- Achat de matériel et outillage: 24 733.05€ (9 665.00€ kangoo, 5 126.40€ radars, 3100.00€: hotte + siphon restaurant scolaire, 1 940.00€ tondeuse...).
- Toiture de l'église : 48 283.39€
- Réfection terrain tennis: 27 172.80€
- Adressage : 15 074.14€
- Maison médicale : 3 182.40€ (signalétique)
- Clôture des écoles : 10 665.60€
- Borne de recharge électrique : 2 107.19€

### CA eau

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19:	132 274.06 €
Restes à réaliser au 31/12/19:	<u>-97 640.00€</u>
<b>Excédent de financement de la section d'investissement :</b>	<b>34 634.06 €</b>

Résultat de fonctionnement de 2019	20 638.04€
<b>Résultat de fonctionnement cumulé <u>à affecter</u> :</b>	<b>98 262.71€</b>

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :  
**Couverture du besoin de financement** de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif)  
0.00€  
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 ( section de fonctionnement )  
**98 262.71€**

#### **Réalisés en 2019:**

- **19 800.00€:** Réfection du réservoir de Larode
- **28 500.00€:** Réseau AEP des Fraux
- **16 300.00€:** Réseau AEP Larode Lestrade
- **5 500.00€:** Périmètres protection des captages

## CA assainissement

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19:	261 437.02€
Restes à réaliser au 31/12/19:	<u>- 45 000.00€</u>
<b>Excédent de financement de la section d'investissement :</b>	<b>216 437.02€</b>
Résultat de fonctionnement de 2019:	3 906.23 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé <u>à affecter</u></b>	<b>111 174.26€</b>

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Couverture du besoin de financement</b> de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif)	0.00€
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 ( section de fonctionnement )	<b>216 437.02€</b>

### **Réalisés en 2019:**

15 432.00€ : maitrise d'œuvre et étude géotechnique station d'épuration

## CA Village vacances

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19:	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement <u>à affecter</u> :</b>	<b>35 742.19€</b>

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Couverture du besoin de financement</b> de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif)	0.00€
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 ( section de fonctionnement )	<b>35 742.19€</b>

## CA Les Platanes

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19:	<b>- 118 793.64 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement <u>à affecter</u> :</b>	<b>0.00 €</b>

## CA Station service

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19: 56 483.97€

**Résultat de fonctionnement à affecter :** **69 508.78€**

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**Couverture du besoin de financement** de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif) **0.00€**

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 ( section de dép fonctionnement ) **69 508.78€**

## CA Caisse des écoles

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19: 31.45€

**Résultat de fonctionnement à affecter:** **110.48€**

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**Couverture du besoin de financement** de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif) **0.00€**

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 ( section de dép fonctionnement ) **110.48€**

### 3- Convention de participation financière au profit du RASED de Saint-Céré

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal que le RASED, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, est hébergé dans l'école primaire Soulhol de SAINT-CERE. L'école de LEYME dépend du RASED de SAINT-CERE,

Précise au Conseil Municipal que la Commune de SAINT-CERE a fixé la participation financière à 3.60€ par enfants pour 2020, soit pour la Commune de LEYME à :  
 $3.60€ \times 81 \text{ élèves scolarisés en 2019} = 291.60€$

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Accepte la participation demandée à hauteur de 3.60€ par élèves pour 2020,  
Charge le Maire de signer la convention et de régler la dépense afférente.

#### **4- Convention de participation financière aux frais de l'école de Saint-Céré**

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal de la scolarisation à l'école élémentaire de SAINT-CERE, en classe ULIS, de trois enfants domiciliés à LEYME,

Précise que lorsque la commune de résidence ne dispose pas de CLIS / ULIS, la participation financière de la commune de résidence est obligatoire jusqu'à la fin du cycle,

Fait part du montant fixé par la Commune de SAINT-CERE pour l'année scolaire 2019/2020 à 462.00€ par élève,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Accepte la participation demandée à hauteur de 1 386.00€ pour les 3 élèves,

Charge le Maire de signer la convention et de régler la dépense afférente.

#### **5- Dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Considérant que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, jusqu'au vote du budget primitif de 2020.

Le Maire,

Rappelle la délibération n°2020/01/30-03 relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget,

Propose de compléter cette délibération en ajoutant la dépense suivante :

##### **Budget principal:**

##### **Opération 254 travaux de voirie**

Mme Dumont	achat terrain	421.50€	Art 2112
Céline	ancienne route		
	Gamiac		

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées ci dessus jusqu'au vote du budget primitif de 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

- **Questions diverses**